

LE HARCÈLEMENT, ÇA SUFFIT MAINTENANT !

C'est le fléau des cours de récréation, des réseaux sociaux. Le harcèlement est lâche, destructeur, détestable. Il faut savoir le déceler pour l'éliminer. Dossier.

● Le harcèlement signifie qu'une personne (le harceleur) ou un groupe de personnes infligent de façon régulière des propos blessants, des violences physiques ou encore de l'intimidation (comme le racket) à une personne (sa victime). Il peut être réel ou virtuel, sur internet (dans ce cas c'est du cyberharcèlement) ou même les deux. Le harcèlement d'une personne est souvent causé par une « différence » (un handicap, une religion ou une origine, une couleur de peau, une différence physique, une orientation sexuelle...) de la victime et par un besoin de se sentir dominant de la part du harceleur. Il peut y avoir d'autres causes : elles sont multiples. Le harcèlement peut aller très loin et peut pousser à la déprime, la dépression, voire l'auto-mutilation ou même le suicide. Le harcèlement n'est pas présent que dans le milieu scolaire mais aussi dans le monde adulte (au travail, à la maison, où les violences conjugales détruisent des couples et des familles...). Très souvent, la personne harcelée est victime d'intimidation et n'ose pas en parler, par peur des représailles. Elle pourra même avoir « honte » d'être harcelée.



Que faire ?

Une personne harcelée doit pouvoir demander de l'aide. Il existe des associations qui aident les victimes et les témoins de harcèlement à en parler et à agir, comme l'« association HUGO » ou encore « Parle, je t'écoute ». On peut aussi contacter des numéros verts, pour la plupart gratuits, comme le 3020 (se renseigner sur Internet pour des précisions). ●

Marie Cruhilhé & Cassie Puybareau (5è2)

« PARLER À UN ADULTE, UN PARENT, UNE PERSONNE DE CONFIANCE, APPELER LE 3020 »

Mme Devin, infirmière au collège, a souvent reçu des élèves harcelés, ou harceleurs. Comment détecter un cas de harcèlement, comment y répondre ? Entretien.

À qui parler quand on est harcelé ?

Si vous êtes harcelé, il faut en parler à un adulte, à un de vos parents, un ami, une personne de confiance ou appeler le 3020.

Comment réagir face à un élève harcelé ?

Face à un élève harcelé, il faut essayer de l'aider, appeler un adulte et ne pas le laisser seul.

Comment savoir si un élève est harcelé ?

Si un élève est harcelé, il peut devenir agressif, changer de comportement, ne plus vouloir aller au collège et avoir une baisse de notes soudaines.

Recueillies par Nell Maudé & Maud Dabord (5e2)



Madame Devin, infirmière au collège

QUE DIT LA LOI ?

Une personne harcelée a souvent du mal à en parler, par peur des représailles, par honte parfois, et parce qu'elle pense que son harceleur ne risquera rien. Erreur : il existe des lois contre le harcèlement. Nelson Chevrier nous les détaille.

● Du point de vue pénal, l'article 442 bis est formel : « quiconque aura harcelé une personne alors qu'il savait qu'il affectait gravement par ce comportement la tranquillité de la personne visée » encourra des sanctions (voir plus bas), que le Tribunal de la jeunesse prendra : « Pour un mineur, certaines sanctions peuvent être décidées par le Tribunal de la Jeunesse afin de lui faire comprendre la gravité des actes commis et de le responsabiliser par rapport à ceux-ci. » En milieu scolaire, la règle est la même : zéro tolérance. L'article 8 du décret « Missions » du 24/7/1997 observe que « chaque établissement éduque au respect des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique [...] et de mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école. » Le décret anti-discrimination du 12/12/2008 précise que « compte-tenu de sa mission et de sa capacité à agir, l'intervenant (dans l'éducation, la guidance psycho-médico-sociale, l'encadrement,...) est tenu d'apporter aide et protection à l'enfant victime de maltraitance ou à celui chez qui sont suspectés de tels mauvais traitements »

Quelles sanctions ?

Après avoir vu ce qu'interdit la loi, penchons-nous ensemble sur les sanctions encourues par le « harceleur. » Dans le code pénal, article 222-33, il est indiqué que l'auteur de harcèlement moral encourt une peine de trois à cinq ans de prison assortie d'une amende de 45000 à 75000€. Bien évidemment cela varie selon les dommages subis par la victime. Le ou la Principal d'un collège ou lycée peut également déposer un signalement auprès de la police. Le harcèlement est un délit grave, aux conséquences parfois terribles. Les victimes de harcèlement à se manifester et si besoin, d'appeler le 3020. ●

Nelson Chevrier (5è2)



CYBERHARCÈLEMENT : ATTENTION DANGER !

● On les appelle la "génération girafe" : le mammifère qui dort le moins et surveille le plus son environnement... comme les ados d'aujourd'hui, scotchés à leur portable. Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication, le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de cyberharcèlement. Il concernerait 15 à 25 % des jeunes connectés. Les réseaux sociaux sont utiles et favorisent le rapprochement de personnes éloignées. Hélas, il peuvent aussi servir à pratiquer le cyberharcèlement : humilier quelqu'un, l'insulter, le déstabiliser. Le meilleur moyen de lutter contre ce fléau : bloquer la personne, et la dénoncer sans attendre. ●

Ameline Orain, Louna Delmas & Lisa Mollon (5è1)